

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL
N° 2014/13
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 novembre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
M. RIVAL Pascal
Mme SERRAILLE Joëlle
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
M. NAYRAND Raphaël
Mme PERIAT Véronique
M. ROCHARD Jean-François
M. DUTEL Jean-Pierre
Mme ODDOUX Julia

Madame Sylvie GIROUD est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



⇒ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2014**

Monsieur NAYRAND signale qu'il est surpris que le prix de la maison FOUILLAT n'ait pas été arrêté à 30 000 €. Il lui est précisé qu'à aucun moment le Conseil Municipal n'a délibéré et décidé d'un prix de vente de cette maison mais qu'une offre d'achat avait été présentée moyennant ce prix.

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 23.10.2014**

Séance du 23 octobre 2014	
2014.10.01	Taxe d'aménagement : fixation des exonérations facultatives
2014.10.02	Approbation du rapport du SIEMLY sur le prix et la qualité de l'eau potable
2014.10.03	CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - INDEMNITE DE CONSEIL
2014.10.04	EMBAUCHE ADJ ADMI 1ERE CLASSE A 32 H HEBDO (Lucette D'AGOSTINIS)
2014.10.05	Versement d'une subvention à la MJC au titre de l'accueil de loisirs des vacances de février 2014
2014.10.06	Approbation convention avec l'arche de Noé -fourrière pour chat-
2014.10.07	Tarif du périscolaire du mercredi entre 11 h 30 et 13 h
2014.10.08	Contrat d'apprentissage
2014.10.09	Approbation du rapport Assainissement de la Lyonnaise des Eaux

⇒ **Présentation du COCA par Madame le Maire**

1 -**TOURISME** :

1.1- **Développement touristique** :

Constat : Potentiel et atouts existants : Tour Matagrin (17.500 visiteurs en 5 mois), pique-nique, Madone et parc animalier, Fontbonne. Peu ou pas exploités

Objectif : Développement de la commune pour assurer sa survie par le biais du tourisme. Activités nature (courses d'orientation, randoland, VTT, parc aventure, fantasticable, etc...) en association avec l'ONF, la communauté de communes (Région) et les OT

Place Fouillat : départ des courses, marches, VTT, etc.... – local info - boutique - parking

Problématique : La pérennité du développement passe par la viabilité des projets (appel à investisseurs)

→ Développement d'activités pas uniquement les WE ou les vacances scolaires.

→ Nécessité d'un complément de fonctionnement en semaine : Entreprises (Séminaires) ou organismes de formations – Expositions / Salons (randonneurs, produits artisanaux, photos, etc...) –

1.2- **Espace tourisme et Loisirs** : Etude réalisée par le biais du COCA depuis 2010 en complément à la réflexion du développement touristique

Constats : **Salle Dussud + local voirie + salle donneurs de sang : obsolètes** → rénovation obligatoire et demandée par la commission de sécurité de la sous-préfecture. Location aux associations, particuliers (mariages, fêtes, etc...) : aucune rentabilité, le fonctionnement représente même un coût non négligeable pour la commune

Salle des sports : utilisée très souvent par des manifestations extra-sportives (loto, soirées dansantes, bal, concours de belote, bourses aux jouets, etc.) avec obligation de protection du sol (mise en œuvre délicate et contraignante) et obligation pour le basket de trouver une alternative. Le matériel doit trop souvent être manipulé et emmené d'une salle à l'autre → temps passé important et détérioration très rapide.

→ **Objectifs** : Doter la commune d'un équipement complémentaire à la salle des sports de façon à la mettre à l'abri de lourds investissements pendant les 30 ans à venir, tout en lui assurant un apport financier complémentaire afin que les personnes extérieures puissent connaître la commune et y revenir en famille pour profiter de ses infrastructures. **Les associations et les Violaysiens pouvant ainsi continuer à bénéficier d'une location à prix préférentiels.**

Assurer un lien avec le développement touristique et économique de la commune : salons, expositions, local info, séminaires d'entreprises, formations, etc - Réflexion engagée avec les OT et les commerces (restaurant, traiteur...)

2 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Constat : centre bourg dangereux (pb sécurité traversée), sans agrément, maisons vides, friches industrielles (anciens abattoirs), hôtel ne correspondant plus aux besoins / attentes actuels – rentabilité médiocre – Mise aux normes trop coûteuse (y compris pour une reconversion en logements).

Maison Pilon + jardin public (cœur vert de village) + aménagement chemin piétonnier reliant le haut et le bas du bourg (commerces / mairie) - 2015

Ilot de l'Eglise : élargissement de la voie d'accès à l'EHPAD - 2015

Ilot Traversière : Elargissement traversée du bourg, aménagement place centrale avec parkings + places de marché – 2016/2017 – EPORA

Ilot Hôtel : se servir de l'opportunité de Loire Habitat et engagement d'Epورا pour réimplanter des logements + commerces / 2017

EPORA – Loire Habitat : opportunité qui ne se reproduira plus (modification des conditions de démolition par Epورا en cours et projet de reconstruction à court terme de la part de Loire Habitat).

◆ Volet Activités touristiques

Monsieur Jean-Pierre POIRON explique qu'une première réunion a eu lieu avec le cabinet d'études VARIANT. Suite à celle-ci le groupe s'est réuni plusieurs fois afin de définir trois scénarios qu'il présente à l'assemblée.

Les activités s'adressent aux familles (enfants), aux sportifs, aux structures (centre de loisirs, entreprises, etc...)

Il souligne l'intérêt d'avoir un lien entre les sites afin d'inciter le visiteur à passer par l'intérieur du village. Le point stratégique, départ de plusieurs activités, pourrait être la place Fouillat, située au centre du village qui offre un certain nombre de places de parking.

Monsieur POIRON explique qu'un certain nombre d'activités sont déjà existantes, d'autres peuvent être améliorées, évoluer, mais surtout certaines peuvent être mises en place très rapidement (ex : marche nordique...).

En ce qui concerne la course d'orientation, la Fédération de courses d'orientation, conquise par le vif succès des deux manifestations « Raid nature » est en cours d'étude afin de répertorier ce raid au niveau départemental. Ce classement permettrait à la commune de se doter de circuits permanents balisés et cartographiés. Ce raid devenant ainsi course départementale, il bénéficierait ainsi d'une communication et publicité intéressantes.

M. NAYRAND demande à voir le planning de lancement de ces activités. Il lui est répondu qu'une réunion est prévue le 28 novembre avec le Cabinet d'Etudes et le Conseil Général. Les activités prévues dans le COCA seront étudiées par les professionnels du tourisme et avanceront selon ce qui sera décidé. Le projet tyrolienne devrait être porté par

une entité plus importante telle que la Communauté de Communes de Balbigny qui a la compétence tourisme. Quant aux activités hors COCA, certaines pourront être mises en place et débiter rapidement, la communication pouvant être faite par le biais des offices de tourisme.

M. RIVAL s'étonne que les containers aient été installés à côté de l'aire de camping cars. Madame le Maire explique qu'il y a des contraintes en ce qui concerne les containers qui doivent être près du centre bourg et qui nécessitent suffisamment de place pour que le camion puisse manœuvrer. Quant aux camping cars, il faut l'eau, l'électricité, et l'assainissement, c'est pourquoi, ils sont tous les deux situés au centre du village, car si les containers peuvent représenter une nuisance pour les camping cars, ce serait beaucoup plus gênant s'ils devaient être situés trop près d'habitations. Cette décision avait été prise après de longues réflexions. Mais les idées sont toujours les bienvenues et si un meilleur emplacement peut être trouvé, nous pourrions toujours déplacer les containers.

M. RIVAL fait remarquer que le panneau VIOLAY-Tour Matagrín n'est pas indiqué à la sortie de l'autoroute. Malheureusement, aujourd'hui on ne peut plus mettre de panneaux où l'on veut. Le règlement de la DRIRE (direction générale des routes) concernant la pose des panneaux est très restrictif et elle ne donnera pas l'autorisation d'en mettre un à cet endroit. Madame le Maire précise qu'il était envisagé, en revanche de mettre un panneau publicitaire sur une parcelle privée juste en face du péage.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur un scénario qui fera l'objet de l'étude de faisabilité par le cabinet VARIANT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur POIRON et de Madame le Maire :

- **OPTE** pour le scénario 3 qui représente la colonne vertébrale du village. (15 voix pour)

VILLAGE

PARC ANIMALIER	JEUX ENFANTS	MADONE (parcours santé, jardin aromatique)	DEPART VTT	DEPART ORIENTATION	Patrimoine (terre de tisseurs)	Sources (centre bourg)	Camping car	Camping
----------------	--------------	--	------------	--------------------	--------------------------------	------------------------	-------------	---------

BOIS COMMUNE

Parcours dans les arbres	Bois des Lutins	Marche pieds nus	Marche nordique	Chasse au trésor	*Luges été/hiver	Toboggan	*Location raquettes / ski de fond	CHEVAL
--------------------------	-----------------	------------------	-----------------	------------------	------------------	----------	-----------------------------------	--------

FONTBONNE

Commando	parcours Santé	Randonnée pedestre	Parcours botanique	Golf/Foot		Yourtes	Maisons dans arbres
----------	----------------	--------------------	--------------------	-----------	--	---------	---------------------

TOUR MATAGRIN / PIQUE NIQUE	
Tyrolienne	Parapente

→ Recherche d'un investisseur pour porter un ou plusieurs projets et les mettre en relation les uns avec les autres.

◆ Aménagement d'un espace tourisme et loisirs

Madame le Maire rappelle que la salle J. DUSSUD doit être impérativement restaurée et surtout mise aux normes à la demande de la commission de sécurité et notamment du SDIS.

L'aménagement de cette salle sera subventionné par le Conseil Général dans le cadre du COCA à la **condition** qu'elle ait une vocation tournée à la fois vers le tourisme et la culture. Le but est aussi de la louer le plus possible pour l'amortir car aujourd'hui la salle J. DUSSUD coûte cher à la commune. Il s'agit d'un projet phare présenté à la population. Lors du dernier mandat, l'ancienne équipe municipale a opté pour qu'elle soit rénovée et agrandie.

M. RIVAL demande le prix pour une simple réfection de la salle. Madame le Maire explique qu'elle serait de l'ordre d'un minimum de 300 000 €, non subventionnée et qu'il n'y aurait pas de rangements qui font actuellement défaut, le matériel est sans arrêt transporté d'une salle à l'autre, la salle des sports est souvent utilisée pour des manifestations, on n'aurait pas l'intérêt d'une salle modulable. Elle n'apporterait aucun atout supplémentaire alors que l'on attend de cette nouvelle salle des retombées tant au niveau financier que touristique.

Monsieur POIRON présente trois scénarios possibles concernant l'agrandissement et l'aménagement de la salle J. DUSSUD.

Madame le Maire invite l'assemblée à opter pour un scénario parmi les trois présentés.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur POIRON et en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir le scénario 3 (4 CONTRE : MM. RIVAL, NAYRAND, DUTEL, Mme ODDOUX et 1 abstention : Mme PERIAT).

ESPACE TOURISME ET LOISIRS

SALLE DUSSUD	HALL	SALLE REUNION (ex-donneurs de sang)	PATIO FERME
270 m ²	168 + (175) m ²	100 m ²	30 m ²
REPAS		DONS DU SANG	POINT INFO
PRIVES		ASSOCIATIONS (réunions)	MUSEE
SOIREES DANSANTES		PERISCOLAIRE	BOUTIQUE PRODUITS LOCAUX
LOTO		ECOLES	
BOURSE JOUETS		CENTRE DE LOISIRS	
EXPOSITIONS		SEMINAIRES	
CONCOURS BELOTE		FORMATIONS	
	RECEPTION		
	APERITIF		
	DANSE		
	CUISINE		
	SANITAIRES		
	RANGEMENT		
	VESTIAIRES		

◆ Financement des projets

Madame le Maire propose de réaliser un emprunt de 1 000 000 € sur une durée de 20 ans pour financer la réalisation de la globalité de ces projets. Elle présente une offre de la Caisse d'Epargne au taux de 2.44 %, taux extrêmement bas. Les annuités correspondantes seront importantes pendant les 6 premières années, elles redeviendront semblables à celle de 2008 aux prochaines élections municipales, en 2020.

Madame le Maire signale que cet emprunt, même s'il est important, va permettre à VIOLAY de se développer et que si nous ne réalisons pas le COCA, le risque que nous prenons est de voir la commune mourir. Elle rappelle l'importance du SCOT dans les années à venir et si ces projets ne voient pas le jour maintenant on ne pourra plus les réaliser plus tard. De plus, les banques ne prêtent qu'après examen de la situation financière de la collectivité.

M. NAYRAND trouve qu'il y a trop de projets en cours non terminés et que l'on ne peut pas prendre de risques. Madame le Maire répond que les travaux du lotissement et de la ZA sont terminés et que l'on devrait pouvoir arriver à vendre des lots dans les trois années qui viennent.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cet emprunt.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de réaliser un emprunt de 1 000 000 € sur 20 ans au taux de 2.44 %.
(4 voix contre : MM. RIVAL, NAYRAND, DUTEL, Mme ODDOUX).

⇒ Maison Fouillat

Madame le Maire signale que deux offres d'achat ont été réceptionnées en Mairie. Elle présente les caractéristiques de chacune d'elles :

	Première offre :	Deuxième offre :
Prix	35.000 €	30.000 €
Délai :	entre 6 et 8 mois	6 mois
Qualité de l'offre :	Lettre engagement : ok Plans fournis + projection du projet en image Pas d'indication sur énergie ni isolation prévues Abords : projection ok Utilisation : habitation principale + entreprise	Lettre engagement : ok Description du projet avec Terrasse à l'arrière pour remise à niveau de la maison Energie : Bois / isolation : chanvre Abords : terrasse Utilisation : usage locatif

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces propositions, sachant que la première offre a été notée 90/100 et la seconde 70/100.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de retenir la 1^{ère} offre et de vendre la maison à Mme SIGNARBIEUX Flore et M. MAGAT Stéphane moyennant la somme offerte de 35 000 € et aux conditions mentionnées et acceptées (réhabilitation de qualité à l'entrée du lotissement sous 6 à 8 mois).

⇒ **Délibérations diverses :**

◆ **Hôtel Perrier : DM pour reprise de provisions**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité d'éviction de 120 000 € doit être versée à l'Hôtel PERRIER. Le montant définitif sera arrêté après passage d'un expert. Afin de pouvoir verser cette somme, il convient de faire une reprise de provision par le biais d'une DM (décision modificative) :

Dépenses		Recettes	
6227	120 000 €	7815	120 000 €
TOTAL 120 000 €		TOTAL 120 000 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

◆ **SIEL (convention groupement de commandes)**

Madame le Maire explique que la convention de groupement de commande pour l'achat d'électricité passée avec le SIEL est arrivée à échéance. Elle propose de signer une nouvelle convention pour poursuivre l'adhésion au groupement de commandes départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

◆ **Tarifs divers 2015**

Madame le Maire propose une augmentation des tarifs de 1 %.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour une augmentation de 1 % avec effet au 1^{er} janvier 2015.

◆ **Personnel communal**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de signer un nouveau contrat à durée déterminée avec M. Pierre GARIN (3 voix contre MM. NAYRAND, DUTEL, Mme ODDOUX)
- **DIT** qu'une IAT de 10 € par mois et par agent sera versée en fin d'année.

◆ **Budget (DM)**

Le Conseil Municipal accepte les DM qui seront passées d'ici à la fin de l'année afin de continuer à assurer le fonctionnement de la commune.

◆ **Mise en place des paiements dématérialisés**

Madame le Maire propose de mettre en place la dématérialisation des moyens de paiement en lien avec la trésorerie de BALBIGNY. Il sera ainsi possible de régler soit par virement, soit par le biais de la carte bancaire via tipi le site de télépaiement des services publics locaux.

Le Conseil Municipal approuve cette facilitation des paiements.

⇒ **Bulletin municipal**

Madame ESCOFET explique que l'édition du bon à tirer du bulletin devrait intervenir la semaine prochaine. Il est décidé que les membres le distribueront dans leur quartier fin décembre/début janvier. Ce bulletin sera assez complet car il fera référence à ces deux dernières années. Les associations ont bien joué le jeu et ont transmis leurs articles.

⇒ **Lancement « Terre de Tisseurs »**

Les panneaux « Terre de Tisseurs, terre d'excellence » projet réalisé dans le cadre des Communautés de Communes des Collines du Matin et de Balbigny viennent d'être posés aux entrées et au centre du village. Ils mettent en valeur le patrimoine textile passé et présent ainsi que le petit patrimoine. Une réunion est prévue le 27 novembre prochain avec les écoles pour une explication à leur intention par le biais de différents intervenants.

⇒ **Centre de Loisirs avec MJC BUSSIERES**

Madame le Maire rappelle que la Présidente de la MJC de BUSSIERES a changé. Une nouvelle convention a été signée qui prévoit une participation de la commune de VIOLAY à la baisse. Le fonctionnement du centre de loisirs se fera à l'identique de 2014. Le Conseil Municipal **approuve** la nouvelle convention à l'unanimité.

⇒ **Questions diverses**

◆ **Bons de Noël des anciens**

Il est prévu que les bons de Noël soient distribués par les membres du CCAS et du Conseil Municipal par équipe de deux. La distribution se fera courant décembre.

◆ **Démolition Résidence Jacques Vergnier**

La démolition de la résidence Jacques Vergnier devrait intervenir début janvier. Il ne sera pas possible de répondre à la demande de tuiles formulées par plusieurs personnes. Le chantier sera privé et fermé. Un huissier interviendra pour contrôler l'état de la voie et des façades des maisons alentours.

◆ **Hôtel PERRIER**

Une déclaration d'appel a été réceptionnée en Mairie concernant la décision du Tribunal du 23 octobre dernier qui a déclaré que l'Hôtel PERRIER devait bien procéder aux versements de l'indemnité d'occupation des locaux.

◆ **Panneau d'affichage électronique**

Ce panneau a fait l'objet d'un sinistre. On espère qu'il sera réparé rapidement et avant Noël. On attend le passage des experts.

Prochains conseils municipaux

- 20 Janvier 2015 à 20 h
- 24 février 2015 à 20 h

Vœux du Maire

- 11 janvier 2015

Fait en Mairie, le 19 novembre 2014,

Le Maire,
Véronique CHAVEROT.

